



Délibération n° 2017-48 du Comité syndical du mardi 19 décembre 2017

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU

L'an deux mil dix sept le dix neuf décembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 8 décembre 2017.

| | |
|---|---|
| Etaients présents ou représentés : | Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Francis BARDEAU, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET. |
| Absents ou excusés : | Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Laurent SINTES. |
| Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 19 | |

Vu les statuts du Sydel et notamment leur article 7.1 relatif à la composition du bureau qui prévoit que le bureau est composé de 12 membres, dont le Président, quatre vice-présidents et sept autres membres,

Vu la disparition prématurée de Mme Marie-Christine BOUSQUET

Vu la délibération transmise par la Communauté de communes du Lodévois et Larzac portant sur la désignation des délégués(ées) communautaires au SYDEL,

Considérant qu'il convient également de remplacer Mme BOUSQUET qui était membre du Bureau du SYDEL

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De désigner par élection Monsieur Jean TRINQUIER pour compléter le Bureau syndical du SYDEL

Clermont l'Hérault, le 20 décembre 2017
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 20 décembre 2017

Publiée le 20 décembre 2017
Transmise le 20 décembre 2017

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET